

Toulouse, le 23 Octobre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP445-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Vu l'arrêté n°A14-2025 portant délégation de fonction accordée à M. Gilbert HEBRARD comme Vice-Président de Réseau31 ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais pour les compétences eau potable comprenant la compétence A2 Transport et stockage d'eau potable à Réseau31 au 1^{er} janvier 2018 ;

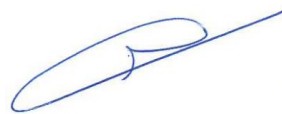
Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant le point A3.15 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de démolir le château d'eau déconnecté du réseau d'eau potable sur la commune de Bourg-Saint-Bernard - Route du Château d'Eau ;

décide

Article unique : de solliciter les autorisations au titre du code de l'urbanisme pour l'opération de démolition du château d'eau situé Route du Château d'Eau sur la commune de Bourg-Saint-Bernard



Gilbert HEBRARD
Vice-Président